

Séances du Conseil général de la Commune de Marly du 24 février 2021
Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune

Développement

Lors de la séance du 14 octobre 2020, nous avons eu vent via notre collègue Arnaud Jaquier, de problèmes dans la crèche et l'accueil extra-scolaire. Suite à cela, Arnaud Jaquier et Bertrand Späth ont transmis un postulat lors de la séance du 9 décembre 2020 qui demandait un audit sur le fonctionnement de la crèche et de l'accueil extra-scolaire. Ce postulat est joint à ce document.

Suite à ce postulat, de nombreux évènements se sont passés.

- D'anciens collaborateurs de la crèche ont fait part de leurs griefs auprès de différentes organisations, comme le conseil général ou le SSP.
- En réaction au postulat du 09.12.2020, les collaborateurs de la crèche ont envoyé un courrier des lecteurs indiquant que tout va bien au sein de la crèche.

Le 27 janvier 2021, le Syndicat SSP a manifesté son soutien du postulat du 09.12.20 dans les médias et précisé défendre plusieurs anciens collaborateurs. Plusieurs articles, notamment dans la liberté et sur RadioFR, ont exposé les soupçons de problèmes de gestion.

Il semble que ces annonces ont motivé plusieurs employés (anciens et sous contrat) à témoigner de leurs griefs sur la manière dont les ressources humaines sont gérées par la commune.

Voici quelques témoignages :

- Au moins 2 parents ont exprimé le fait que leur opinion n'ait pas été prise en compte dans le résultat de l'enquête de satisfaction sur la prise en charge des enfants.
- Plusieurs parents ont écrit à la commune en 2020 un courriel afin de demander un entretien pour discuter des problèmes à la crèche. Cette demande a été refusée par le conseil communal.
- Certains parents ont exprimé des inquiétudes à exprimer leur opinion, de peur de représailles, soit contre eux-mêmes, soit contre leurs enfants.
- Au service social, 7 personnes (sur un team de 5) auraient quitté ou été démis de leurs fonctions sur les 3 dernières années, dont 3 personnes qui sont parties à la retraite, selon leurs dires, de manière inamicale et tendue.
- Des pressions seraient exercées sur des employés afin de répondre d'une certaine manière aux questionnaires de satisfaction.
- Dans la vue de la réorganisation actuelle, certaines personnes sont utilisées comme alibi, respectivement on leur demande leur avis pour la forme sans en tenir compte, alors que les décisions sont déjà actées.

Vous en conviendrez que ces accusations sont très graves et jettent le discrédit sur les informations que le conseil communal nous transmet, notamment sur les résultats des enquêtes effectuées en septembre 2020, ou via les médias.

Nous savons qu'il n'appartient pas au conseil général de se mêler des affaires de ressources humaines, qui sont du ressort du conseil communal. Néanmoins, nous vous rappelons que selon l'art 3 paragraphe p du conseil général, il est du ressort de celui-ci de surveiller l'administration de la commune. Si ces faits sont exacts, il serait absolument sidérant et indigne d'une société moderne que des employés et des citoyens soient traités de cette manière par les autorités qui les administrent. Ces fortes allégations demandent à être vérifiées et tombent donc dans ce cas de surveillance. Il ne s'agit pas de monter un audit à charge du Conseil communal, mais d'agir de concert, raison pour laquelle une participation active mais cadrée d'une délégation du conseil général (sous la forme d'une commission de représentants) à l'audit paraît tout à fait raisonnable.

Séances du Conseil général de la Commune de Marly du 24 février 2021
Audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune
Propositions :

Aussi, nous demandons les éléments suivants :

- 1) Le conseil communal mandate un auditeur externe afin de vérifier la gestion des ressources humaines de la commune auprès de tous les services. Il inclura dans son enquête.
 - a. Les personnes qui ont quitté ces services dans les derniers 24 mois.
 - b. Un contrôle d'impartialité sur les enquêtes de satisfaction auprès des employés et auprès des parents d'enfants à la crèche et à l'accueil extra-scolaire, effectués en septembre 2020 (incluant moyen de transmission et réception, liste des destinataires).
- 2) Le conseil communal impliquera une commission de représentants du conseil général, élus par le conseil général, chargée d'élaborer et planifier le mandat d'audit. La Commission émettra un préavis sur l'évaluation des résultats, cas échéant pourra requérir un complément, des précisions à l'auditeur externe.
- 3) Le conseil communal présentera les résultats de l'audit au conseil général.

Ce Postulat est transmis par écrit au bureau du conseil général, ainsi qu'au secrétariat communal, en date du 28 janvier 2021, 10 jours avant la séance du bureau élargi prévu au 8 février 2021. Il est donc recevable selon l'art 41 al 5 du règlement du conseil général.

Cette proposition est initiée par : Bertrand Späth, Arnaud Jaquier